

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

## COMMUNE LES MONTS D'AUNAY ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-139

**OBJET :** Arrêté de restrictions temporaires de circulation et de stationnement à l'occasion de la séance de cinéma de plein air le 30 juillet 2022 à partir de 19 heures et jusqu'au 31 juillet 1 heure du matin

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

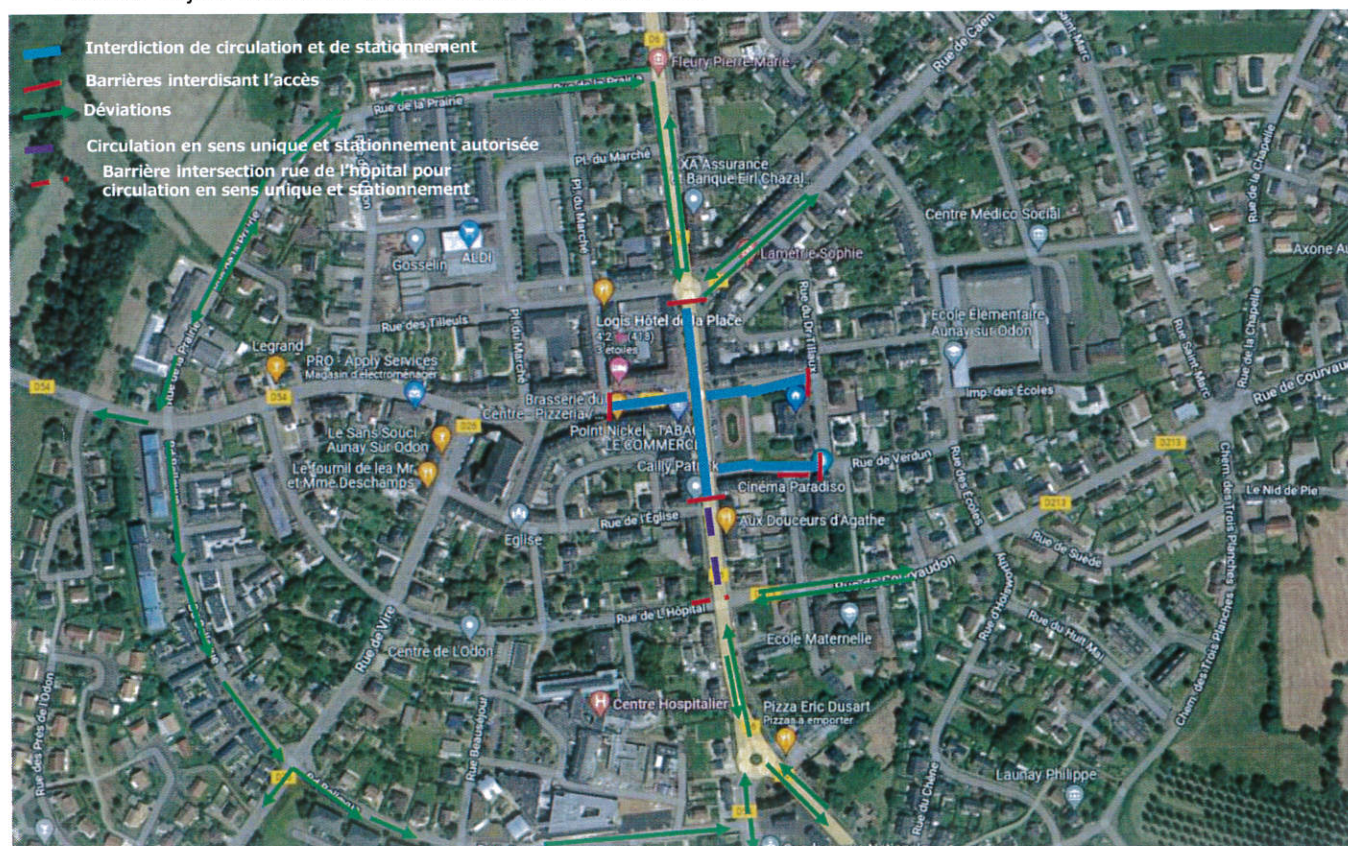
Considérant l'évènement "Séance de cinéma de plein air" le samedi 30 juillet 2022 en soirée ;

**Considérant** que pour des questions de sécurité des personnes et des biens, il convient d'interdire la circulation et le stationnement dans le centre de la commune déléguée d'Aunay-sur-Odon et d'organiser des déviations le samedi 30 juillet 2022 à partir de 19 heures et jusqu'au dimanche 31 juillet 2022 à 1 heure du matin ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** La circulation et le stationnement sont interdit le samedi 30 juillet à partir de 19 heures et jusqu'au dimanche 31 juillet 1 heure du matin :

- Rue de Villers du n°1 au n°11 et du n°2 au n°8,
- Place de l'Hôtel de Ville,
- Rue d'Harcourt du n°2 au n°18 et du n°1 au n°9,
- Rue du 12 juin 1944 du n°2 au n°10 et du n°1 au n°13.



Les restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et de gendarmerie.

**Article 2** : La commune est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de Vire,
- Monsieur le directeur de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Monsieur le responsable des Bus Verts,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame BOONE présidente de l'UCIA Pré-Bocage,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay le 22 juillet 2022,

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

